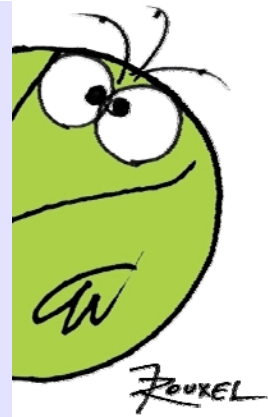




Dossier de Presse

Janvier 2009



Sommaire

Une gamme de produits adaptée

1 - Qui est Médicis ?	3
2 - D'Organic complémentaire à Médicis	4
3 - Médicis retraite Madelin, la retraite complémentaire sur-mesure pour les indépendants	5
4 - Médicis retraite PERP, la retraite complémentaire pour le conjoint du chef d'entreprise	7
5 - Médicis épargne salariale, la solution pour motiver et fidéliser les salariés des entreprises commerciales	9
6 - Les adhérents de Médicis	10
7 - Le fonctionnement de Médicis	11
8 - Des partenariats forts avec les fédérations professionnelles	12
9 - Des partenariats mutualistes pour accompagner les chefs d'entreprises	13
10 - Un engagement auprès des chefs d'entreprises	15
Le Grand Prix Médicis des micro-entreprises	
Le Concours Talents	
11 - Des outils de communication	17
12 - La communication de Médicis	19
13 - Chiffres clés	21
Contacts Presse	22

1 - Qui est Médicis ?

Médicis est la **Mutuelle des Entreprises et des Indépendants du Commerce, de l'Industrie et des Services**. Première mutuelle spécialisée dans la **retraite complémentaire** des chefs d'entreprises commerciales, **Médicis** a été créée le **1^{er} janvier 2004**.

Succédant à **Organic complémentaire**, **Médicis** capitalise **plus de 30 ans d'expérience** dans le domaine de la retraite et sur une connaissance du monde du commerce. Elle compte **plus de 160 000 adhérents en 2009**.

Médicis, une mutuelle retraite

Médicis est membre de la **Fédération Nationale de la Mutualité Française**, le **premier mouvement social français** qui regroupe 95% des mutuelles et rassemble plus d'un Français sur deux.

Son statut mutualiste inscrit **Médicis** au cœur de **l'économie sociale** basée sur **la solidarité d'un groupement de personnes**. Son activité est régie par le **code de la Mutualité**.

Médicis est guidée par **une déontologie** et **des valeurs de transparence** envers ses adhérents.

Médicis est gérée par des commerçants pour des commerçants.

Médicis est une **société de personnes** qui n'a pas d'actionnaire à rémunérer et dont les représentants sont élus par les adhérents. Les **axes de développement** de **Médicis** sont décidés par un **Conseil d'administration** exclusivement composé de commerçants et de chefs d'entreprises commerciales en activité ou retraités. Ce mode de gestion garantit aux adhérents **une représentativité de leurs intérêts personnels et professionnels** pour la gestion de leur retraite.

Médicis est le seul spécialiste exclusif de la retraite pour les indépendants

Médicis se positionne sur un marché dont la mutation a été accélérée avec la **réforme des retraites du 21 août 2003**.

La mutuelle est concurrencée par de nombreux acteurs tels que d'autres mutuelles, des **compagnies d'assurance, des banques**.

Médicis a choisi de se **spécialiser** dans l'offre de mutuelle retraite pour une population active spécifique: les **Indépendants du Commerce, de l'Industrie et des Services**. Ce positionnement fait de **Médicis** un acteur expert et représentatif des intérêts spécifiques de ses adhérents.

2 - D'Organic complémentaire à Médicis

La création de Médicis, une première en France

C'est la première fois qu'un **régime de sécurité sociale est transformé en mutuelle**. Médicis a été associée au pilotage de la réforme des retraites au plus haut niveau. L'État a précisé sa doctrine, en matière de retraite, ses règles de gestion et de frontière public/privé. Ainsi, **Médicis** a bénéficié d'un article exclusivement consacré à sa création dans la loi portant sur la réforme des retraites.

Organic complémentaire a été créée en 1978 au sein du régime **Organic**, le régime d'assurance vieillesse obligatoire des commerçants, en qualité de **régime de retraite complémentaire facultatif**.

Organic complémentaire était alors une **caisse de sécurité sociale sous tutelle de l'État** chargée de la **gestion de la retraite complémentaire facultative des indépendants du commerce**.

La mise en place au sein d'**Organic** d'une **nouvelle retraite complémentaire obligatoire** à compter du 1er janvier 2004 a amené **Organic complémentaire** à changer de statut et à sortir du système de la sécurité sociale. En effet, le Code de la sécurité sociale mentionne qu'il ne peut exister au sein d'un même organisme deux régimes de retraite complémentaire qu'ils soient obligatoires ou facultatifs.

Le 1er janvier 2004, Organic complémentaire est devenu Médicis.

Depuis deux années, **Organic complémentaire** préparait donc son évolution, afin que celle-ci soit opérationnelle au 1er janvier 2004. C'est un **statut mutualiste** qui a été retenu pour cette nouvelle structure, baptisée **Médicis (Mutuelle des Entreprises et Des Indépendants du Commerce, de l'Industrie et des Services)**.

Plus de 160 000 professionnels ont choisi cette solution pour augmenter le montant de leur retraite.

3 - Médicis retraite Madelin, la retraite complémentaire sur-mesure pour les indépendants

La loi Madelin, faite pour les indépendants

Depuis 1994, la **loi Madelin** permet aux travailleurs indépendants de se constituer **un complément de retraite complémentaire par capitalisation** tout en déduisant le montant des cotisations de leur revenu professionnel. Le **contrat Madelin** permet de donner du tonus à leur retraite tout en réalisant des économies d'impôts non négligeables.

Médicis retraite Madelin, un contrat sur mesure pour les indépendants

Médicis propose un **produit retraite loi Madelin, "Médicis retraite Madelin"**, spécifiquement créé pour les commerçants avec des cotisations déductibles fiscalement.

Le contrat groupe est souscrit par l'**Adepia** (l'Association de Défense et de Promotion des Intérêts des Adhérents de **Médicis**) auprès de **Médicis**.

Un système de retraite par points, le plus lisible pour les assurés

En cotisant, un adhérent accumule des **points retraite** chaque année. En multipliant le nombre de points cumulés par la valeur du point en service, il obtient le montant de sa **rente viagère annuelle**. Ce système de calcul lui permet d'avoir en permanence une estimation de sa future rente. La **valeur du point retraite Médicis retraite Madelin** au 1^{er} janvier 2009 est de 0,27546 euro. Il est fixé par le Conseil d'administration de **Médicis**.

Un taux de rendement retraite moyen performant

Médicis retraite Madelin affiche en 2009 un **taux de rendement retraite performant et supérieur à la moyenne** observée sur le marché de l'épargne retraite. Le taux de rendement de Médicis retraite Madelin est de **7% en moyenne** pour une carrière complète.

Trois options et 30 classes de cotisations au choix

Médicis retraite Madelin propose **trois options** qui offrent chacune **10 classes de cotisations** au choix (dans le respect de la loi Madelin).

- **Médicis première** de 368 à 3 681 euros par an,
- **Médicis croissance** de 1 227 à 12 269 euros par an,
- **Médicis plénitude** de 1 840 à 18 403 euros par an.

Médicis retraite Madelin, la retraite complémentaire sur-mesure pour les indépendants (suite)

Médicis retraite Madelin offre une **souplesse** au chef d'entreprise qui, chaque année, peut librement changer sa classe de cotisation au sein de l'option choisie en fonction de ses capacités d'épargne retraite.

Médicis retraite Madelin offre des **économies d'impôts**.

Les cotisations versées sur un contrat **Médicis retraite Madelin** sont déductibles fiscalement des revenus professionnels.

Médicis retraite Madelin se concrétise par une sortie en rente viagère.

Médicis retraite Madelin rend l'épargne disponible **en cas d'invalidité ou de liquidation judiciaire**.

Le **contrat Médicis retraite Madelin** permet également de **racheter** les années antérieures d'activité d'entrepreneur indépendant.

Les "plus" de Médicis retraite Madelin

Une prime à la fidélité

Médicis retraite Madelin intègre un mécanisme de fidélisation pour ses adhérents avec une majoration gratuite de 5% des points acquis (calculée sur les dix meilleures années consécutives cotisées).

Des frais de gestion réduits

Médicis a choisi de faire profiter à ses membres des **économies de frais de gestion** réalisées par leur choix de règlement. Ainsi, tout règlement par prélèvement automatique fait économiser 50% de frais de gestion à l'adhérent.

Une réversion à la carte

Une **pension de réversion** à 60% est incluse dans le contrat **Médicis retraite Madelin**. L'adhérent peut librement choisir son bénéficiaire. Il peut également choisir un taux de 80 ou de 100% pour sa réversion ou bien choisir encore d'y renoncer et dans ce cas, sa rente personnelle sera majorée de 9%.

Un fonds d'action sociale

Un **fonds d'action sociale** est disponible et peut être attribué sous forme de secours ou de prise en charge des cotisations pour les entreprises adhérentes rencontrant des difficultés.

Une assurance dépendance

Une majoration de la rente de 40 à 50% est intégrée pour les cas de dépendance avérée.

4 - Médicis retraite Perp, la retraite complémentaire pour le conjoint du chef d'entreprise

Médicis retraite Perp, un contrat sur mesure pour les chefs d'entreprises, leur conjoint et famille.

Médicis propose un **Plan d'Épargne Retraite Populaire** mis en place pour des chefs d'entreprises indépendants ou salarié, leur conjoint et famille.

Sa principale innovation étant de pouvoir être modulé, lors du départ en retraite, en fonction des besoins et des désirs de chacun à ce moment-là.

Médicis retraite Perp est ouvert à toute personne quelque soit son statut.

Le contrat groupe est souscrit par le **GERP Médicis** (Groupement d'Épargne Retraite Populaire) auprès de **Médicis**.

Un système de retraite par points, le plus lisible pour les assurés

En cotisant, un adhérent accumule des **points retraite** chaque année. En multipliant le nombre de points cumulés par la valeur du point en service, il obtient le montant de sa **rente viagère annuelle**. Ce système de calcul lui permet d'avoir en permanence une estimation de sa future rente.

La **valeur du point retraite Médicis retraite Perp** au 1^{er} janvier 2009 est de 0,27084 euro. Il est fixé par le Conseil d'administration de **Médicis**.

Deux possibilités de versements au choix

- **Le versement programmé** dont la périodicité peut être mensuelle, trimestrielle, semestrielle ou annuelle est acquitté par prélèvement automatique. Lors de son adhésion, l'adhérent choisit le montant de son versement (minimum 600€/an).

Les frais de versement sont dégressifs en fonction du montant de la cotisation versée (de 3,5% à 2%).

- **Le versement libre** s'effectue par chèque avec un montant minimum de 1 000 € par versement.

Les frais de versement sont dégressifs en fonction du montant de la cotisation versée (de 4% à 2%).

Médicis retraite Perp est déductible fiscalement

Médicis retraite Perp offre la possibilité de **déduire des impôts** les versements effectués chaque année sur le contrat. Effectivement, il permet d'imputer le versement sur le disponible fiscal de la déclaration de revenus.

Cinq modalités de sorties de rente au choix

Une rente progressive, dont le montant augmente de 100% à partir de 75 ans.

Une rente bonifiée temporairement, dont le montant augmente de 100%, durant les 5 premières années de versement, dès la liquidation de la retraite.

Une rente à annuités garanties, le versement de la rente est garanti jusqu'au 75^{ème} anniversaire de l'adhérent. Si l'adhérent décède avant cette date, la rente continue à être versée jusqu'à cette date à son bénéficiaire.

Une rente à vie réversible à 60%, 80% ou 100%.

Une rente sans bénéficiaire de réversion. Dans ce cas, le nombre de points retraite servant à la détermination de la rente sera majoré de 10 %.

Médecis retraite Perp est le produit idéal pour le chef d'entreprise salarié, son conjoint et sa famille.

Concernant le chef d'entreprise indépendant, Médecis retraite Perp peut venir compléter efficacement son contrat Médecis retraite Madelin et s'imputer ainsi sur son disponible fiscal.

5 - Médicis épargne salariale

Médicis épargne salariale permet aux petites entreprises de bénéficier des avantages de l'épargne salariale, jusque-là réservée aux grandes entreprises.

Pour répondre aux attentes des petites entreprises, **Médicis s'est associée à la Macif**, mutuelle d'assurance, 1er assureur de la famille en France, afin de proposer une solution sur-mesure aux indépendants dans le cadre de l'épargne salariale.

Deux solutions adaptées au chef d'entreprise et à ses salariés

Médicis épargne salariale s'organise autour de **deux dispositifs** :

Médicis épargne salariale projets : un Plan d'Epargne Interentreprises (PEI) destiné à financer des projets à moyen terme (5 ans).

Médicis épargne salariale retraite : un Plan d'Epargne pour la Retraite Collectif Interentreprises destiné à préparer la retraite (PERCO-I).

Chaque épargnant peut choisir entre ces deux plans ou cumuler les deux s'il le souhaite.

L'exonération de charges sociales : un avantage pour les salariés

L'**exonération des charges sociales** permet de toucher, pour le même versement de base, une somme plus importante à l'arrivée. La solution Médicis épargne salariale est donc plus avantageuse pour les salariés qu'une prime exceptionnelle.

L'exonération des charges patronales : un avantage pour le chef d'entreprise

La participation de l'entreprise est **exonérée des charges patronales** et peut se déduire du résultat de l'entreprise. Cette solution est financièrement avantageuse pour l'entreprise.

Un budget maîtrisé : un avantage pour le chef d'entreprise

Le chef d'entreprise conserve la maîtrise de son budget en définissant lui-même les modalités de versement de l'abondement révisable chaque année.

Un abondement pouvant aller jusqu'à 300%

L'entreprise peut participer à l'épargne de ses salariés et de lui-même en allouant jusqu'à **300 % des sommes épargnées**, dans la limite de **6 900 € par an** et par personne.

Des solutions non imposables

Les sommes versées sur Médicis épargne salariale **ne sont pas soumises à l'impôt sur le revenu**. A terme, les épargnants bénéficient d'une exonération fiscale sur les plus-values (hors prélèvements sociaux) et d'un capital défiscalisé ou d'une rente viagère.

6 - Les adhérents de Médicis

Médicis s'adresse à une population de professionnels spécifique.

Pour adhérer à **Médicis**, il faut être un professionnel non salarié. Les adhérents de la mutuelle sont des personnes qui ont choisi de créer leur entreprise en nom propre ou en société et leurs conjoints collaborateurs. L'objet de leur société doit être commercial ou artisanale. Parmi ces professions commerciales et artisanales indépendantes, **Médicis** compte, par exemple, des bouchers, boulangers, dirigeants d'auto-écoles, épiciers, fromagers, hôteliers, restaurateurs, agents commerciaux, agents immobiliers, gérants d'agences de communication, taxis, coiffeurs,...

La retraite des commerçants est parfois peu élevée. Il peut y avoir plusieurs raisons à cela.

Avant 1973 (régime de retraite en points), les commerçants pouvaient choisir la classe de cotisation dans laquelle ils voulaient cotiser. Beaucoup d'entre eux n'ont pas choisi d'investir dans la retraite mais ont préféré placer leur argent dans d'autres investissements (immobilier, fonds de commerce). Aujourd'hui, le montant de leur retraite s'en ressent et la valeur des fonds de commerce s'est considérablement dépréciée.

Certains commerçants ont **des revenus professionnels trop faibles**, ce qui ne leur permet pas de valider quatre trimestres d'assurance vieillesse par année d'activité alors qu'ils ont effectivement travaillé toute l'année. Si bien qu'au moment de la retraite, alors qu'ils totalisent 40 années de travail, ils n'ont pas forcément acquis 160 trimestres d'assurance vieillesse, ce qui diminue d'autant le montant de leur retraite.

Les commerçants n'ont pas fait le choix d'une retraite complémentaire facultative pour augmenter le montant de leur retraite de base, parfois par manque de trésorerie, parfois par manque de connaissance des possibilités existantes. **Médicis retraite** permet d'augmenter cette retraite obligatoire des commerçants.

La retraite de base **Organic** ne garantit au maximum que 65 % du revenu professionnel (pour une carrière complète).

Une association de défense des adhérents de Médicis

L'**ADEPIA**, l'Association de Défense et de Promotion des Intérêts des Adhérents de **Médicis** (association loi 1901) est chargée de veiller au respect des droits des membres de **Médicis** et plus précisément des anciens adhérents Organic complémentaire, devenus adhérents **Médicis**.

7 - Le fonctionnement de Médicis

L'**organisation démocratique** de **Médicis** lui permet d'être au plus près des préoccupations de ses adhérents et de leur offrir en permanence les solutions les plus avantageuses par rapport à leur statut. Chacun est concerné par la mutuelle au titre de son **mandat d'administrateur** mais aussi en qualité d'**adhérent à Médicis retraite**.

Des instances de pilotage

Une Assemblée générale

L'**Assemblée générale** est composée de 44 délégués élus pour six ans au suffrage universel direct par les 160 000 membres de **Médicis**.

Un Conseil d'administration

Le **Conseil d'administration** est composé de 15 administrateurs choisis parmi les 44 délégués de l'Assemblée générale, exclusivement des chefs d'entreprises commerciales actifs et retraités.

Il est aujourd'hui présidé par **Louis Grassi**.

La Direction générale

Médicis est dirigé par un **Directeur général, Michel Clerc** et un **Directeur général adjoint, Christophe Cuvelier**.

Des instances de contrôle

Un Commissaire aux comptes est nommé par l'Assemblée générale pour contrôler et vérifier la gestion de la mutuelle.

L'Autorité de Contrôle des Assurances et des Mutuelles (ACAM) a pour mission de contrôler les mutuelles qui relèvent du code de la mutualité, sous l'angle législatif et réglementaire, dans le respect des engagements qu'elles prennent envers leurs adhérents.

La Direction de la Sécurité Sociale (DSS) assure la tutelle des organismes de sécurité sociale et la surveillance des organismes de protection complémentaire et de la mutualité. Elle conçoit les politiques relatives à la sécurité sociale, la couverture des risques vieillesse, maladie, famille et accident du travail.

Une Commission de contrôle interne surveille la gestion de **Médicis** et facilite le rôle des trois instances de contrôle et de tutelle précédemment citées.

8 - Des partenariats forts avec les fédérations professionnelles

Médocis développe des **liens privilégiés** formalisés par des **accords de partenariat** avec des **fédérations professionnelles de commerçants et de chefs d'entreprises indépendants**.

Deux raisons à cette démarche :

- La retraite, charge sociale importante d'une entreprise, constitue une variable de trésorerie et un **investissement primordial** pour assurer les revenus d'un chef d'entreprise au moment de sa cessation d'activité.
- La question de l'épargne retraite est un **sujet essentiel** sur lequel les indépendants, très occupés par leur activité, ne disposent que de peu de temps pour se documenter. Ils se tournent généralement vers leurs **organisations professionnelles** pour les guider.

Des synergies dynamiques

Ces accords organisent **des synergies** pour la **mise en œuvre** de **méthodes d'information et des actions de prospection commune** afin de convaincre de **nouveaux adhérents**. **Médocis** s'engage ainsi à **déployer** les **ressources humaines et matérielles** nécessaires à la diffusion de l'information et au conseil des chefs d'entreprises indépendants.

Des accords en 2005

- **le 6 juin 2005** : signature d'un **accord de partenariat** avec la **Confédération Française de la Boucherie Charcuterie Traiteurs (CFBCT)**
- **le 28 juin 2005** : signature d'un **accord de partenariat** avec la **Confédération Nationale de la Boulangerie et de la Boulangerie-Pâtisserie Française**.
- **Le 23 novembre 2005** : signature d'un accord de partenariat avec la **Fédération Nationale des Syndicats des Commerçants des Marchés de France (FNSCMF)**.

9 - Des partenariats mutualistes pour accompagner les chefs d'entreprises

Médicis a souhaité s'allier à deux grandes mutuelles ancrées dans le secteur de l'économie sociale et partageant des ambitions communes en matière de développement et d'accompagnement afin de proposer une offre à forte valeur ajoutée à leurs adhérents.

Médicis, partenaire de la MACIF

Qui est la Macif ?

Premier assureur de la famille en France, la Macif couvre l'ensemble des besoins de ses **4,73 millions de sociétaires** (assurance de biens, prévoyance, épargne, assistance, crédit...). N°1 sur les marchés de l'assurance automobile, deux-roues et habitation, le Groupe Macif a réalisé un chiffre d'affaires de 5 milliards d'euros en 2007.

La Macif propose aux professionnels indépendants et commerçants **une offre assurantielle globale** dans les domaines de la prévoyance, de la santé et des risques privés. Le Groupe couvre aujourd'hui **310 000 professionnels dont 110 000 commerçants**.

Un partenariat signé le 3 mars 2009

Après une phase test, pour laquelle un protocole d'accord avait été signé en 2006, le groupe Macif et Médicis officialisent leur partenariat sur la retraite des commerçants et réfléchissent désormais à son élargissement en terme d'offre de produits de prévoyance et d'épargne afin d'appréhender l'ensemble du marché des professionnels indépendants.

Une collaboration pour une offre d'épargne salariale adaptée

Le Groupe Macif a développé pour Médicis une offre originale d'épargne salariale **dédiée aux petites structures du commerce** composée de Médicis épargne salariale projets (PEI) et Médicis épargne salariale retraite (PERCO-I).

Simple et facile à mettre en place, Médicis épargne salariale concerne tous les salariés comptant 3 mois d'ancienneté. Les épargnants ont accès à 5 fonds communs de placement et peuvent choisir le type de gestion financière qui leur convient le mieux : gestion pilotée ou gestion libre.

Médicis, partenaire de la MAPA

Qui est la MAPA ?

Créé en 1910, la MAPA (Mutuelle d'Assurance des Professions Alimentaires) est aujourd'hui l'un des premiers assureurs des commerçants de détail alimentaire. Elle propose une gamme complète de produits d'assurance des entrepreneurs, des salariés, des retraités et de leurs familles dans les domaines du commerce, de l'automobile, de l'habitation, de la santé et de la prévoyance.

La Mapa garantit aujourd'hui **120 000 sociétaires**.

Un accord signé le 20 novembre 2006

Par ce partenariat, les adhérents des deux mutuelles pourront bénéficier d'une gamme élargie de produits et services répondant à un cahier des charges cher aux deux structures : qualité des offres, déontologie, solutions personnalisées.

Avec ces deux partenariats, Médicis renforce sa volonté de proposer une offre de services toujours plus étendue et spécifiquement adaptée aux besoins des travailleurs indépendants.

10 - Un engagement auprès des chefs d'entreprises

Le Grand Prix Médicis des micro-entreprises

Médicis parraine le **Grand Prix des micro-entreprises**, remis lors du salon des micro-entreprises, chaque année. Ce prix a pour vocation d'**encourager** et de **pérenniser les initiatives des chefs d'entreprises**.

Après une **sélection des candidats** sur dossier, une **audition** est programmée et permet par la suite à **Médicis** de décerner un **Grand Prix** d'une valeur de 7 500 euros au projet le plus entreprenant. Ce prix permet d'**accompagner le chef d'entreprise dans le développement de son activité**.

En 2004, **Médicis** a décerné son **Grand Prix** à Jean-Benoît Durand, le directeur de publication et rédacteur en chef de "Normandie Junior", le seul magazine régional pour les 7-12 ans.

En 2005, **Médicis** a décerné son **Grand Prix** à Catherine Paris, **chef d'entreprise de la SARL Capvie**, qui met à disposition des personnes âgées et handicapées des auxiliaires de vie qualifiés afin de les soutenir et de les aider dans les gestes de la vie courante, leur permettant ainsi de rester à domicile et de conserver leurs repères.

En 2006, **Médicis** a décerné son **Grand Prix** à Nicolas Saillard, **chef d'entreprise de SIGNALÉTHIQUE**, société qui favorise le développement des filières du commerce équitable.

Son catalogue s'articule autour de produits pour les entreprises (cadeaux d'affaires et objets promotionnels). Plus qu'une démarche d'achat, Signaléthique permet aux entreprises soucieuses du monde économique et social qui les entoure de témoigner de leur action en faveur du développement durable.

En 2007, **Médicis** décerne son **Grands Prix** à Nathalie Tondeux, **dirigeante de la société Variante**.

Variante propose une assistance aux TPE afin de les aider à répondre aux appels d'offres des marchés publics.

En 2008, **Médicis** soutient un projet d'accompagnement des malades d'Alzheimer en décernant son Grand Prix à **Philippe et Marie Pierre Guillaume**, dirigeants de la société **Mem-X** ; distributrice d'un appareil redonnant une certaine autonomie aux patients atteints par la maladie d'Alzheimer grâce à des messages vocaux pré-enregistrés.

Le Concours Talents

Fondée par les boutiques de gestion, la Macif et France Télécom, l'**association Concours Talents** récompense l'innovation, le dynamisme et l'esprit entrepreneurial de créateurs d'entreprises.

Dans la catégorie **Talents des Services**, Médicis a récompensé en **2007** Alban Jamon et son **Agence de Protection de la Nature et d'Etudes de l'Environnement marin (APNEE)**.

Dans la catégorie **Talents de l'Artisanat et du Commerce**, Médicis a récompensé en 2008 **Vincent Louchart**, ébéniste et créateur de « **L'Essence des Bois** » ; entreprise de création de mobilier contemporain.

11 - Des outils de communication

Médicis met à la disposition de ses publics des informations déclinées sur plusieurs types de supports.

Le CD Rom de simulation "Guide expert et calculs intégrés"

Médicis édite un CD Rom intitulé "**Guide Expert et calculs intégrés**" qui permet aux experts comptables de guider les **entreprises commerciales**.

Outil de calcul, de comparaison et de simulation, ce logiciel propose plusieurs modules parmi lesquels :

- Un simulateur qui permet de **comparer, sur le plan des charges sociales et face à l'impôt, les trois statuts les plus fréquemment adoptés pour exploiter une entreprise**: la gérance majoritaire dans une société à l'impôt sur le revenu, la gérance majoritaire dans une société payant l'impôt sur les sociétés et la gérance minoritaire salariée.
- Un simulateur qui permet de calculer **les cotisations sociales** pour les 4 premières années d'activité d'un créateur d'entreprise.
- Un simulateur qui permet de comparer **la retraite du conjoint salarié et celle du conjoint collaborateur**.

Des patches gratuits de mise à jour sont téléchargeables depuis le site Internet de **Médicis pour disposer d'un CD Rom toujours actualisé**.

Le site Internet de Médicis – www.mutuelle-medicis.com

Chaque mois, **Médicis** présente un dossier documenté sur des sujets ciblés liés à l'activité des chefs d'entreprises et à la retraite.

Les derniers dossiers ont porté sur les **thèmes suivants**:

- Les chiffres 2009 de la protection sociale des indépendants.
- Crise financière et retraite : où en est votre contrat aujourd'hui ?
- Le statut auto-entrepreneur, travail pour tous ou concurrence déloyale
- Une baisse massive de l'activité économique des commerçants depuis septembre
- L'implantation simplifiée des grandes surfaces, une mesure dangereuse pour les petits commerces
- Le chef d'entreprise devant les prud'hommes : Roulette russe et jeu de hasard ?

Des outils de communication (suite)

Une "e-newsletter" mensuelle

Médicis adresse une **lettre d'information électronique** par mail sur l'épargne retraite à ses **adhérents**, ses **partenaires** et à **toute personne** qui s'interroge sur ce sujet. Cette lettre présente **les actualités de Médicis** ainsi qu'un dossier complet sur des sujets variés et ciblés en direction des chefs d'entreprises et des commerçants. L'abonnement se fait sur simple demande depuis le **site Internet** en s'inscrivant à la **mailing list**.

"L'épargne retraite et vous" - une lettre d'information semestrielle

Médicis envoie une **lettre d'information semestrielle de 4 pages** intitulée "**L'épargne retraite et vous**" à ses adhérents. Elle est jointe à chaque appel de cotisation. Cette lettre entretient **un lien entre Médicis et ses adhérents** en les tenant informés de la vie de la mutuelle et des possibilités en matière de retraite.

Des brochures de présentation de Médicis retraite Madelin et Médicis retraite Perp

Médicis met à disposition des **plaquettes de présentation de la gamme de produits d'épargne retraite « Médicis retraite »** téléchargeables ou disponibles sur simple demande depuis **son site Internet** (www.mutuelle-medicis.com).

12 - La communication de Médicis

En 2007, Médicis choisit les Shadoks pour incarner sa communication.

On n'est pas tous égaux face à la retraite



Mais on a tous le droit de profiter d'une vraie mutuelle...
En toute indépendance.

Nous sommes chefs d'entreprise, commerçants, indépendants du commerce, de l'industrie et des services, nous nous battons pour qu'une retraite confortable et équitable soit accessible et profitable à l'ensemble de nos clients. Contrats sur mesure, cotisations modulables, large gamme de produits, fiscalité avantageuse...

On est comme vous. C'est ça qui change tout.

Rejoindre Médicis, c'est constituer à votre rythme une épargne retraite fiable et performante pour vous et votre famille. 160 000 personnes ont adhéré à Médicis. Pourquoi pas vous ?

N°Vert 0 800 835 914
appel gratuit depuis un poste fixe
www.mutuelle-medicis.com



30 ans
1978-2008

médicis
votre mutuelle retraite

VOTRE INDÉPENDANCE A UN BEL AVENIR

Pourquoi avoir choisi les Shadoks ?

Connus du public français, les Shadoks véhiculent une image sympathique et intemporelle de personnages hauts en couleurs avec **la particularité de travailler beaucoup**, à l'image des commerçants et indépendants.

Une tonalité engagée

Médicis connaît les indépendants parce qu'elle est **composée d'indépendants** au sein de son Conseil d'administration qui partagent leurs points de vue et défendent leurs intérêts :

« **On est comme vous, c'est ça qui change tout** ».

C'est pourquoi, Médicis choisit de prendre la parole pour revendiquer **une bonne retraite pour tous** quels que soient le statut et l'activité du chef d'entreprise, sous le slogan :

« **On n'est pas tous égaux face à la retraite** ».

Médicis défend le droit de bénéficier d'une bonne retraite pour les chefs d'entreprises en s'affichant comme la mutuelle dédiée à la retraite des professionnels indépendants.

Des annonces presse

Médicis communique au sein de la **presse professionnelle** et **presse d'entreprise**.

On n'est pas tous égaux face à la retraite



Pourtant des solutions existent pour chacun...
En toute simplicité.

Nous sommes chefs d'entreprise, commerçants, indépendants du commerce, de l'industrie et des services, nous nous battons pour qu'une retraite confortable et équitable soit accessible et profitable à l'ensemble de nos clients. Contrats sur mesure, cotisations modulables, large gamme de produits, fiscalité avantageuse...

Nous partageons vos points de vue. C'est ça qui change tout.

Régime Médicis, c'est constituer à votre rythme une épargne retraite fiable et performante pour vous et votre famille. 160 000 personnes ont adhéré à Médicis. Pourquoi pas vous ?

N°Vert 0 800 240 240
appel gratuit depuis un poste fixe
www.mutuelle-medicis.com



30 ans
1978-2008

médicis
votre mutuelle retraite

VOTRE INDÉPENDANCE A UN BEL AVENIR

La communication de Médicis (suite)

On n'est pas tous égaux face à la retraite

Mais on peut très facilement prévoir l'avenir...
En toute souplesse.



MÉDICIS RETRAITE PERP

PERP. Quatre lettres qui cachent un trésor de simplicité. Plan Épargne Retraite Populaire. Idéal pour constituer en douceur une épargne pour votre retraite. Vous décidez du montant et de la date de vos versements, votre contrat s'adapte à l'évolution de votre parcours professionnel et familial.

Choisir un contrat PERP avec Médicis, c'est constituer en toute liberté une épargne retraite fiable et performante pour vous et votre famille. Il n'est jamais trop tard pour y songer.

N° Vert 0 800 835 914
www.mutuelle-medicis.com

médicis
votre mutuelle retraite

VOTRE INDÉPENDANCE À UN BEL AVENIR

On n'est pas tous égaux face à la retraite

Mais on peut très bien assurer son avenir...
À son rythme.



MÉDICIS RETRAITE MADELIN

Bénéficier d'une vraie retraite lorsqu'on est indépendant n'est plus une utopie. Avec Médicis retraite Madelin, profitez d'une épargne retraite sur mesure. Chaque année, vous pouvez modifier le montant de vos versements en fonction de votre trésorerie et déduire vos cotisations de vos revenus professionnels. Le taux de rendement retraite moyen est bien supérieur à la moyenne du marché. De plus, une prime à la fidélité couvrant vos dix meilleures années de cotisation est comprise dans le contrat.

Avec MÉDICIS RETRAITE MADELIN, préparez votre avenir à votre rythme. Il n'est jamais trop tard pour y songer !

N° Vert 0 800 835 914
www.mutuelle-medicis.com

médicis
votre mutuelle retraite

VOTRE INDÉPENDANCE À UN BEL AVENIR

On n'est pas tous égaux face à la retraite

Mais des solutions existent pour profiter, ensemble, d'une épargne efficace et motivante...
En toute complicité.



MÉDICIS épargne salariale

Bénéficier d'une épargne salariale lorsqu'on travaille dans une petite structure n'est plus une utopie. Médicis épargne salariale a été créée afin que les petites entreprises profitent, comme les grandes, d'un dispositif complet d'épargne salariale pour le chef d'entreprise et ses salariés.

Chaque année, vous avez la possibilité de doubler, tripler ou quadrupler votre épargne selon la participation choisie par l'entreprise. Vous bénéficiez d'une fiscalité avantageuse avec un réel bénéfice pour le chef d'entreprise, pour l'entreprise et ses salariés.

Avec Médicis épargne salariale (PEI et PERCO-I), préparez votre avenir et celui de vos collaborateurs, en toute complicité !

N° Vert 0 800 240 240
www.mutuelle-medicis.com

30
2015
1978-2015

médicis
votre mutuelle retraite

VOTRE INDÉPENDANCE À UN BEL AVENIR

13 - Chiffres clés *

- 160 000 **adhérents**
- 2,17 milliards d'euros d'**actifs** répartis de manière sécurisée et performante.
- 86,42 millions d'euros de **chiffre d'affaires**
- 71,4 millions d'euros de **rentes servies** pour une **rente moyenne annuelle** de 1 586 euros
- 103,27 % de taux de couverture réglementaire.
Ce taux est supérieur à 100% ce qui montre que la mutuelle couvre intégralement ses engagements.
- 166,2 millions d'euros de fonds propres couvrent largement la contrainte réglementaire de marge de solvabilité.
- 7 %, c'est le taux de rendement retraite moyen de Médicis retraite Madelin pour une carrière complète.

* Chiffres 2008 (sous réserve de la clôture des comptes)

Contacts presse :

Médecis

Isabelle AUGAUDY

☎ 01 44 34 47 33

Isabelle FAURE

☎ 01 44 34 47 35

contactpresse@mutuelle-medecis.com

18, rue de l'Amiral Hamelin

75780 Paris cedex 16

www.mutuelle-medecis.com